

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 16 Février 2012

L'an deux mille douze, le 16 Février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 Octobre, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, Adjoints
ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès, DEPAUW Dominique

Absente excusée : Madame PEREIRA Laurence qui donne pouvoir à Madame ROCREE

Absent : Monsieur BOUCHER Francis

Secrétaire de Séance : Monsieur ALLORGE

Ouverture de séance à 20h00

PLU : En présence de Monsieur DENRY (TOPOS) et Madame SAVARY de la Communauté de Communes du Neubourg.

Cette réunion a pour but de présenter Monsieur DENRY à l'ensemble du Conseil Municipal, il succède à Madame GARCON. Monsieur le Maire rappelle les réunions à venir avec les différents acteurs concernés par ce projet de PLU :

- Concertation agricole
- Réunion avec les différents gestionnaires de réseaux
- Réunion PPA (personnes publiques associées) pour la présentation du diagnostic et du PADD.

Monsieur DENRY propose la relecture du projet de PADD pour définir les enjeux et les traductions règlementaires à prendre en compte dans la réalisation du zonage.

Au cours de la lecture du PADD par Topos, un certain nombre de points a été soulevé par les personnes présentes. Globalement, le PADD correspond aux attentes de la commune.

Cependant un certain nombre de modifications devront être réalisées par Topos pour que ce PADD soit débattu en Conseil Municipal. A noter que le nombre d'orientations générales du PADD sera réduit. Les déplacements doux seront intégrés dans l'une des 3 grandes orientations du PADD modifié. Celui-ci modifié sera envoyé rapidement afin de le finaliser et de le présenter au PPA.

Topos a présenté le plan cadastré de Bérengenville la Campagne à l'ensemble du Conseil. La lecture du PADD a permis de cibler les enjeux à prendre en compte pour l'ébauche du zonage.

Le calcul des surfaces à urbaniser est fixé dans le PADD par une superficie de 2 hectares. Un repérage des dents creuses et des zones d'extensions urbaines avait été effectué par M. DENRY pour faciliter la lecture du plan. Ces surfaces représentent une superficie de 28000 m² (soit 2.8 hectares). Monsieur le Maire désigne l'ensemble des parcelles qui font l'objet d'un certificat d'urbanisme et ne font plus l'objet d'une zone d'urbanisation future.

De plus, certaines parcelles de l'espace bâti sont occupées par des bâtiments à vocation agricole. Les périmètres de réciprocité (50 ou 100m) sont à respecter seulement pour des bâtiments d'élevage. Elles ne concernent pas les bâtiments agricoles céréaliers. (Une précision va être demandée à Monsieur DEWULF).

Après l'étude précise de chaque zone susceptible d'accueillir une urbanisation future, le bureau Topos devra réaliser un calcul foncier de ces zones. Suite à ce calcul, Topos présentera à la commune plusieurs scénarios de zonage de manière à aboutir à un scénario final.

Le prochain rendez-vous avec la société TOPOS aura lieu le 8 Mars à 19h00 pour voir l'évolution des documents.

Monsieur LHERMEROULT informe le Conseil Municipal qu'un Certificat d'urbanisme a été refusé concernant un terrain qui rentre dans la continuité de l'urbanisation de la commune. Une extension du réseau d'eau est nécessaire pour viabiliser le terrain. La commune accepte à titre exceptionnelle l'extension du réseau d'eau qui sera pris en charge par le pétitionnaire.

Délibérations pour demande de subventions :

- Concernant les panneaux indicateurs de vitesse route de Louviers :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'enveloppe parlementaire va être faite pour l'installation des panneaux route de Louviers et demande donc aux Conseillers s'ils sont favorables à cette demande de subvention. Le Conseil donne son accord à l'unanimité. Une demande va donc être faite auprès de Monsieur BOURDIN et les panneaux seront installés en 2012.

- Concernant un projet pour les Jeunes de la Commune :

Monsieur le Maire informe que la commission travaux s'est réunie afin de réfléchir sur le projet à élaborer pour les jeunes de la commune. Suite à la dissolution du Comité des Fêtes, la commune s'est engagée à réaliser un projet pour les jeunes de la commune. La commission des travaux présente un projet de terrain multisports sur les parcelles se situant à côté et derrière l'école. Monsieur Le Maire demande donc au Conseil son avis sur le projet et réaliser les demandes de subvention correspondantes. Le Conseil est favorable au projet et autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions.

Projet de règlement du cimetière :

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec sa convocation un projet de règlement du cimetière, nécessaire pour son bon fonctionnement. Monsieur ALLORGE prend la parole et demande à ce que certains points soient revus avant l'adoption de celui-ci lors d'un prochain Conseil Municipal :

- Voir pour modifier l'article 1 sur les horaires d'ouvertures.
- Concernant l'affaissement du terrain qui prend la charge des réparations
- Au niveau de l'inscription dans une langue étrangère
- Rajouter un article sur l'utilisation de l'eau.

Afin d'afficher le règlement et les tarifs, la commune va acheter une vitrine sur pied fermée.

Contrat Employé Communal :

Monsieur le Maire évoque le contrat de l'employé communal et qui doit évoluer vers un nouveau contrat sur la base d'un contrat annuel avec un nombre d'heures par semaine. Par le biais de ce nouveau contrat la commune fixera le jour et les heures de travail de l'employé communal. L'agent devra donc prévenir s'il ne peut pas venir.

La proposition est de 5 heures par semaine. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du contrat de l'employé communal et prend donc une délibération pour la création de ce nouveau poste.

Questions diverses :

Monsieur le Maire évoque le problème de manque de local technique pour notre commune et propose de réaliser des travaux sur le garage derrière l'école afin de le transformer en local communal. Des travaux de toiture et de modification de la porte seront nécessaires, des devis correspondant sont demandés.

Monsieur le Maire aborde la question du SIVOS qui utilise la salle des fêtes depuis mi janvier dans l'attente de la réalisation de la cantine scolaire. Lors de la mise à disposition le lave-vaisselle était en panne, une réparation a été effectuée mais en cas de nouvelle panne il serait préférable de le changer complètement. Un devis pour information a été demandé, le coût d'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle est d'environ 3 000 €. Monsieur DEPAUW va se renseigner auprès d'entreprises pour avoir d'autres tarifs.

Madame DUHAMEL demande quand la ligne blanche de stop va être repeinte au Mesnil Péan. Monsieur le Maire rappelle que le panneau stop est toujours présent et n'excuse pas les automobilistes.

Monsieur ALLORGE demande qui doit réaliser l'élagage des arbres qui touchent les câbles électriques afin que le fil ne soit pas endommagé. C'est au propriétaire de la parcelle où l'arbre est implanté qui doit réaliser les travaux où par le biais de la société d'électricité.

Séance levée à 23h15.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA qui donne pouvoir à Madame ROCREE	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE	